



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 23 juin 2016

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau « Police de l'Eau »  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le projet d'aménagement d'un poulailler au lieu-dit « Pré-Vaudrey » à Brazey en Plaine sous maîtrise d'ouvrage de l'EARL Jean Luc François

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 30 mai 2016, vous m'avez transmis, au titre du code de l'environnement, le dossier de déclaration simplifiée concernant le projet d'aménagement d'un poulailler à Brazey en Plaine, sous maîtrise d'ouvrage de l'EARL Jean Luc François.

Je tenais à vous préciser que les observations de la CLE sur ce dossier se font à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014. Le projet doit lui être compatible et conforme notamment en ce qui concerne :

- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique
- Disposition IV- 10 : Conserver les Zones d'Expansion des Crues
- Règle 4 : Protection des Zones d'Expansion des Crues

La CLE a noté que le projet :

- Est implanté dans la Zone d'Expansion de la Crue de la Vouge,
- Planifie une compensation supérieure à 100% des volumes perdus (création d'un bassin de 770 m<sup>3</sup>), conformément à la règle du SAGE de la Vouge,
- Prévoit que le fond du bassin de rétention soit à hauteur supérieure au plus haut de la nappe d'accompagnement de la Vouge,
- Est situé dans une zone agricole, inscrit au PLU de Brazey en Plaine,
- Est positionné dans une zone ne présentant que peu d'intérêt pour la biodiversité (absence de haies, d'arbres, d'arbustes, cultures intensives avec usages massifs de produits phytosanitaires, ...)

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

- Programme l'implantation d'un verger de sauvegarde comprenant arbres, arbustes et une haie mellifère sur 1 000 mètres ainsi qu'une prairie destinée aux animaux,
- Est commun avec le projet de M. FICHOT Clément.

Toutefois, le dossier manque de clarté sur les points suivants :

- Les surfaces du bâti (3 110 m<sup>2</sup>) et de la parcelle ( ?),
- La gestion des eaux pluviales (infiltration directe ?) générées sur les 5 bâtiments.

La CLE a également noté que le projet est compatible avec les objectifs inscrits dans le SDAGE RM 2016-2021, notamment avec celui de non dégradation du milieu.

Dès lors où il n'y a pas d'aggravation du risque d'inondation, une probable amélioration de la biodiversité locale définissant ainsi l'intérêt général inscrit dans la règle 4 du SAGE de la Vouge motivant et l'exception d'installation au sein d'une Zone d'Expansion des Crues, la CLE donne un avis favorable au projet d'aménagement d'un poulailler à Brazey en Plaine, sous maîtrise d'ouvrage de l'EARL Jean Luc François. La CLE précise qu'elle sera attentive à la mise en œuvre réelle des mesures compensatoires.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente  
Florence ZITO

